

	Remboursement Sécurité Sociale à titre indicatif	Sécurité Sociale + Mutuelle MUTAME 1	Sécurité Sociale + Mutuelle MUTAME 2	Sécurité Sociale + Mutuelle MUTAME 3	Sécurité Sociale + Mutuelle MUTAME 4		
MALADIES	Honoraires Médicaux (Consultations, visites, radiologie)	70 %	100 %	100 %	100 %	150 %	
	Pharmacie vignette orange	15 %	80 %	80 %	80 %	80 %	
	Pharmacie vignette bleue	30 %	100 %	100 %	100 %	100 %	
	Pharmacie vignette blanche	65 %	100 %	100 %	100 %	100 %	
	Analyses et auxiliaires médicaux	60 %	100 %	100 %	100 %	100 %	
	Petit appareillage (+ forfait)	65 %	100 % + 15 €	100 % + 15 €	200 % + 31 €	200 % + 77 €	
	Gros appareillage (+ forfait annuel)	100 %	100 % + 160 €	100 % + 200 €	200 % + 230 €	200 % + 260 €	
	Prothèse auditive, mammaire, postiche capillaire (+ forfait)	60 %	100 % + 160 €	100 % + 200 €	200 % + 230 €	200 % + 260 €	
	Cure thermique reconnue Sécurité Sociale (+ forfait)	65 %	100 % + 47 €	100 % + 47 €	100 % + 124 €	100 % + 155 €	
	Examen d'Ostéodensitométrie accepté Sécu. Sociale (+ forfait)	70 %	100 % + 11,04 €	100 % + 11,04 €	100 % + 11,04 €	100 % + 11,04 €	
ACTES NON REMBOURSÉS S.S.	Examen d'Ostéodensitométrie refusé Sécurité Sociale	-	51 €	51 €	51 €	51 €	
	Pack Médecine non conventionnelle Ostéopathie, Ethioopathie, Chiropractie Acupuncture, Micro-Kinésithérapie	- - -	- - -	- - -	54 € / an 18 €	72 € / an 18 €	
	Séances de Psychomotricité Enfant de moins de 17 ans	- -	- -	- -	108 € / an 18 €	162 € / an 18 €	
	Pilule contraceptive (forfait annuel)	-	60 €	60 €	60 €	60 €	
	Sevrage tabagique (patch) (forfait unique)	50 € / an	80 €	80 €	80 €	80 €	
	Vaccins non remboursés (forfait annuel)	-	25 €	25 €	25 €	25 €	
	Bilan nutritionniste (forfait annuel)	-	50 €	50 €	50 €	50 €	
	Amniocentèse	-	300 €	300 €	300 €	300 €	
	HOSPITALISATION	Frais de séjour	80 %	100 %	100 %	100 %	100 %
		Chambre particulière (avec hébergement) (Limitation en psychiatrie, convalescence, maison de repos)	- -	20 € / jour 15 jours / an	40 € / jour 30 jours / an	60 € / jour 60 jours / an	80 € / jour 90 jours / an
Forfait journalier hospitalier		-	100 %	100 %	100 %	100 %	
Forfait journalier hospitalier en psychiatrie		-	100 % - 45 jours	100 % - 90 jours	100 % - 120 jours	100 % - 180 jours	
Honoraires des praticiens		80 %	100 %	100 %	125 %	165 %	
Franchise / Acte > 120 €		-	18 €	18 €	18 €	18 €	
Frais lit accompagnant enfant moins de 16 ans, adulte de plus de 80 ans, handicapés.		-	50 % de la dépense	50 % de la dépense	Frais réels	Frais réels	
Transport en ambulance		65 %	100 %	100 %	100 %	100 %	
DENTAIRE	Soins dentaires	70 %	100 %	100 %	100 %	100 %	
	Prothèses dentaires acceptées Sécurité Sociale	70 %	100 %	150 %	220 %	320 %	
	Prothèses dentaires refusées Sécurité Sociale (par prothèse)	-	35 €	55 €	110 €	165 €	
	Actes dentaires hors nomenclature (forfait annuel)	-	-	-	100 €	150 €	
	Orthodontie acceptée Sécurité Sociale	100 %	130 %	130 %	230 %	300 %	
	Orthodontie refusée Sécurité Sociale (par semestre)	-	50 €	100 €	200 €	300 €	
	Actes parodontologiques (forfait annuel)	-	155 €	200 €	250 €	300 €	
	Implants (limité à 3 implants/an)	-	-	-	100 € / implant	150 € / implant	
OPTIQUE	Monture et verres	60 %	100 %	100 %	250 %	500 %	
	Forfait optique annuel	-	60 €	100 €	215 €	300 €	
	Lentilles acceptées S.S. + Forfait annuel	60 %	100 % + 50 €	100 % + 95 €	200 % + 185 €	500 % + 230 €	
	Lentilles refusées S.S. + Forfait annuel	-	50 €	95 €	185 €	230 €	
	Chirurgie réfractive refusée par la Sécurité Sociale	-	155 € / œil	200 € / œil	300 € / œil	400 € / œil	
PRESTATIONS SOCIALES	Allocation naissance / adoption si adhésion de l'enfant	-	77 €	77 €	155 €	233 €	
	Allocation mariage	-	77 €	77 €	155 €	155 €	
	Allocation obsèques (contrat collectif)*	-	579 €	579 €	1030 €	1030 €	
	Allocation orphelin (contrat collectif)* rente annuelle	-	210 € / an	210 € / an	210 € / an	210 € / an	
	Allocation enfants handicapés	-	155 € / an	155 € / an	155 € / an	155 € / an	
	Allocation enfants en centre de vacances (maximum 30 jours/an)	-	2,4 € / jour	2,4 € / jour	2,4 € / jour	2,4 € / jour	
	Aides ménagères (25 heures maxi/mois)	-	1,3 € / heure	1,3 € / heure	1,3 € / heure	1,3 € / heure	
	Aides familiales (complémentaire CAF)	-	25 % de la dépense				
	Aides exceptionnelles	-	Attribution par décision du CA				
	Avance de fonds sans intérêt (dépense de santé)	-	2400 € maximum				
	Assistance vie quotidienne - Aide à domicile	-	oui	oui	oui	oui	

NOTA : Ce document d'information ne contient pas toutes les dispositions statutaires de la Mutuelle ou celles prévues dans le cadre des contrats de Prévoyance. Il ne peut en aucun cas être considéré comme un document contractuel. Dans les colonnes Mutame 1, Mutame 2, Mutame 3, Mutame 4, figure le remboursement Sécurité sociale + Mutuelle. Les remboursements sont exprimés en pourcentage de la base de remboursement de la Sécurité sociale. Les prestations s'inscrivent dans le respect du parcours de soins et des dispositions prévues pour les contrats responsables. La mutuelle ne prend pas en charge les dépassements d'honoraires hors parcours de soins. La mutuelle ne prend pas en charge la franchise forfaitaire annuelle.

* Contrat collectif annuel révisable chaque année et souscrit auprès de l'union Mutame garanties, régie par le livre II du code de la mutualité.

Changement de garantie : En cas de demande de changement pour une garantie supérieure, la prise en charge aura effet le 1^{er} jour du mois suivant la demande de modification. En cas de demande de changement pour une garantie inférieure (cotisation, prestations) il vous faut avoir cotisé durant 5 années dans la garantie en cours.